

PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DE BASE POUR LES ENSEIGNANTS DES CLASSES ORDINAIRES

Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France

1. Accueillir le nouvel élève et favoriser son inclusion

- ▶ Préparer la classe à accueillir l'élève :
 - s'intéresser à l'endroit d'où il vient et aux raisons éventuelles de son arrivée (exploitation possible en histoire-géographie);
 - **travailler sur les notions d'accueil, d'hospitalité, d'entraide**, par des mises en situation avec les autres élèves en essayant d'imaginer les difficultés auxquelles il est confronté (éducation à la citoyenneté).
- ▶ Installer l'élève parmi les premiers rangs, et lui laisser le temps de « poser ses valises ».
- ▶ S'assurer qu'il dispose du matériel de base pour la classe (cahiers, classeurs, matériel...).
- ▶ Le faire participer aux activités non-linguistiques (EPS, musique, arts plastiques, manipulations et expérimentations dans les disciplines scientifiques...).
- ▶ **Mettre en place un parrainage :**
 - un ou plusieurs élèves tuteurs en rotation, volontaires mais validés par les enseignants;
 - l'accompagnement peut s'effectuer en classe mais aussi en interclasse;
 - une place libre est réservée au (x) parrain(s) près de l'élève.
- ▶ **Favoriser le plurilinguisme et la réciprocité des apprentissages en valorisant la langue et la culture d'origine.**

2. Privilégier la compréhension

Adopter une attitude linguistique empathique et altruiste visant à faciliter la compréhension.

- ▶ Être conscient des difficultés de ces élèves.
- ▶ Veiller au débit, à l'articulation, à la clarté linguistique, et soigner l'écriture au tableau.
- ▶ Privilégier l'usage de consignes stéréotypées en français standard.
- ▶ **Donner les automatismes de survie en compréhension, en favorisant l'acquisition du lexique et l'automatisation des structures par la mémorisation et la répétition.**

3. Enseigner le français dans toutes les disciplines

Penser le cours disciplinaire comme un cours de français (dans un premier temps, je n'enseigne pas l'histoire, mais le français de la discipline « histoire »).

- ▶ Écrire lisiblement au tableau la discipline et le sujet du cours.

▶ Noter sur le côté droit du tableau le plan, des mots-clés, une formule, une phrase de synthèse (puis plusieurs), afin qu'il acquière progressivement **la langue scolaire des disciplines**.

▶ Faire répéter ce qui est écrit au tableau lorsque cela est possible.

▶ Généraliser l'usage du dictionnaire bilingue, puis unilingue lorsque l'élève est capable de comprendre les définitions en français.

4. Favoriser les apprentissages disciplinaires

▶ Faciliter les traces écrites, énoncer le plan et en reprendre les étapes au fur et à mesure.

▶ Susciter l'expression des incompréhension en cours de séance.

▶ Décomposer l'exercice en plusieurs étapes (degrés de difficulté).

▶ Proposer ou apporter des aides :

- renvoi au dictionnaire, au cahier, au manuel;
- aide permanente (affichage, sous-mains...);
- utilisation d'outils (calculatrice...);
- manipulation (apprentissage kinesthésique);
- aide directe par un pair habilité (parrainage, tutorat).

▶ Laisser copier les leçons, même si la compréhension écrite n'est pas encore acquise.

5. Proposer des activités d'apprentissage en autonomie

▶ Domaines de compétences :

- mathématiques;
- langue scolaire des disciplines;
- langue orale (phonétique et phonologie, compréhension orale);
- lecture (maîtrise du code de l'écrit et lecture-compréhension);
- écriture (graphisme et écriture, transcription);
- langue écrite (vocabulaire, grammaire, orthographe, conjugaison, production écrite).

▶ Types d'activités :

- fabrication d'un imagier, d'un répertoire par thème ou par ordre alphabétique à partir de revues ou catalogues pour illustrer un corpus de mots connus (lexique);
- constitution d'un stock libre d'images qui seront triées, classées et répertoriées dans un lexique lors des interventions spécifiques (lexique);

PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DE BASE POUR LES ENSEIGNANTS DES CLASSES ORDINAIRES

Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France

- imagiers, quiz, jeux de mémoire, de logique, de langage (vocabulaire, lecture-compréhension);
- fichiers auto-correctifs (lecture-écriture, langue écrite...);
- logiciels éducatifs, sites internet (langue orale et écrite, mathématiques, langue scolaire des disciplines...).

6. Adapter les évaluations au niveau en langue française

- ▶ N'évaluer que les activités pour lesquelles la maîtrise insuffisante du français ne constitue pas un handicap (techniques opératoires en mathématiques, langue vivante, expérimentation et manipulation en sciences, arts plastiques, EPS, musique...).
- ▶ Pratiquer une évaluation différenciée en proposant des activités d'évaluation adaptées aux compétences linguistiques de l'élève, tout en précisant sur le bulletin lorsque la note attribuée est le résultat d'une évaluation différenciée.
- ▶ Proposer ponctuellement à l'élève une évaluation normative (sans la prendre en compte sur le bulletin) qui lui permette de se situer par rapport aux autres élèves de la classe et au niveau attendu.
- ▶ Au fur et à mesure des progrès effectués en langue française, l'évaluation normative s'étend à toutes les disciplines et activités, et les notes sont prises en compte dans le bulletin lorsque chaque enseignant dans sa discipline l'estime légitime.